

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – M. Georges Constantin
Mairie de Chens sur Léman
74140 Chens sur Léman

Enquête Plan de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales - Chens sur Léman

Le 10 décembre 2018

Monsieur le Commissaire,

A la lecture de l'enquête sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Chens sur Léman, je tiens à vous faire part de mes remarques sur le point suivant :

- Projet de bassin de rétention entre la rue du Château et la rue du Col Vert (Espace strié en violet) :

Nous sommes étonnés de l'ampleur des travaux envisagés et de la superficie retenue en zone de préemption /espace réservé, près d'un hectare et demi.


Comment se fait-il que ces travaux n'aient pas été effectués au moment de la réfection des canalisations qui ont déjà coûté près de EUR 450,000 ?

Pourquoi ce bassin, qui est prévu sur un terrain qui appartient à ma famille, doit-il être aussi grand ?

N'y aurait-il pas une solution intermédiaire et moins coûteuse ?

Si ce projet voit le jour, il entrainera une réduction de la zone agricole, ce qui est contraire à la tendance actuelle en matière d'urbanisme. Un dédommagement devra être fait à l'exploitant.

En espérant vivement que mes remarques seront prises en compte, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de ma considération distinguée,



Eveline de Proyart